[Logo]

[Date]

Chère Madame,

Cher Monsieur,

Nous profitons de cette lettre pour vous transmettre quelques informations sur les maladies évitables par la vaccination et sur la manière dont vous pouvez vous protéger au mieux, vous et vos proches.

Lorsque vous êtes arrivé sur le territoire belge, vous pouvez avoir accès aux soins de santé comme tout citoyen belge en vous inscrivant auprès d’une mutuelle. Une fois installé dans une des communes de la Région wallonne, nous vous recommandons, si vous ne l'avez pas encore fait, de prendre contact avec un médecin généraliste pour une première évaluation de votre état de santé. Votre médecin de famille est en mesure d'adapter les soins à vos besoins spécifiques et de vous fournir les meilleures informations pour un large éventail de problèmes de santé, y compris la vaccination et la prévention de certaines maladies infectieuses.

Les vaccins permettent de prévenir certaines maladies qui, autrement, pourraient entraîner de graves problèmes de santé. Si vous ou votre famille n'avez pas été vaccinés, ou si la série de vaccinations est incomplète, ou si vous n’êtes pas au courant de votre statut vaccinal, il est possible de recevoir des vaccins contre ces maladies. Nous vous conseillons, comme recommandé par les consignes au niveau européen, de vérifier votre statut vaccinal contre la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la Covid-19. Si vous n’êtes pas protégé contre ces maladies ou si vous n’êtes pas sûr de l’être, veuillez consulter votre médecin généralise.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d’agréer l’expression de nos sentiments les meilleurs,

[Signature]